

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 408****16 avril 2004****SOMMAIRE**

<b>Agron International Holding S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>19556</b>	<b>Fontana International Management S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19564</b>
<b>Arthur Hunt International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19584</b>	<b>Fontana International Management S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19565</b>
<b>Aryt Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19557</b>	<b>Gessy Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19560</b>
<b>Aryt Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19558</b>	<b>Global Sport Management S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>19555</b>
<b>Ateliers Mini-Flat S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19541</b>	<b>Global Sport Management S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>19556</b>
<b>Ateliers Mini-Flat S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19541</b>	<b>Haslibel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19578</b>
<b>Benedicum Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19584</b>	<b>HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construction Hochtief-Luxembourg S.A., Luxembourg . . .</b>	<b>19563</b>
<b>Benedicum Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19584</b>	<b>I.05 Reckange, S.à r.l., Wickrange . . . . .</b>	<b>19543</b>
<b>Blu Bel In S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19560</b>	<b>I.10 Weiler-Schlammestee, S.à r.l., Wickrange . . .</b>	<b>19554</b>
<b>BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19561</b>	<b>I.11 Stegen Bloen Eck, S.à r.l., Wickrange . . . . .</b>	<b>19553</b>
<b>BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19561</b>	<b>I.12 Simmerfarm, S.à r.l., Wickrange . . . . .</b>	<b>19572</b>
<b>BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19562</b>	<b>I.14 Villa Royale Luxembourg, S.à r.l., Wickrange</b>	<b>19572</b>
<b>Brainz S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19538</b>	<b>I.15 Esch, S.à r.l., Wickrange . . . . .</b>	<b>19581</b>
<b>Capitolin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19547</b>	<b>I.16 Schifflange, S.à r.l., Wickrange . . . . .</b>	<b>19570</b>
<b>CB-Opti . . . . .</b>	<b>19553</b>	<b>I.17 Ennert de Steiler, S.à r.l., Wickrange . . . . .</b>	<b>19569</b>
<b>CLIMT S.A., Compagnie Luxembourgeoise Industrielle de Montage et de Tuyauterie, Munsbach . .</b>	<b>19542</b>	<b>I.18 Fingig, S.à r.l., Wickrange . . . . .</b>	<b>19580</b>
<b>Cormoran S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19559</b>	<b>INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19562</b>
<b>Creastyl S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19583</b>	<b>Inter Multi Investment, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>19582</b>
<b>Creastyl S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19583</b>	<b>Inter Multi Investment, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>19582</b>
<b>Creastyl S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19583</b>	<b>Interlux Assurances Maladie S.A., Luxembourg . .</b>	<b>19539</b>
<b>Creastyl S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19583</b>	<b>Interlux Assurances Maladie S.A., Luxembourg . .</b>	<b>19539</b>
<b>De Lage Landen Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19565</b>	<b>Kouzhou S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19571</b>
<b>De Lage Landen Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19568</b>	<b>Kouzhou S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19571</b>
<b>Dherco S.A. . . . .</b>	<b>19559</b>	<b>Laser International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19569</b>
<b>Eastern Telecom S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19574</b>	<b>M &amp; R Renovation's, GmbH, Bad Mondorf . . . . .</b>	<b>19539</b>
<b>Euramco Safety, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19570</b>	<b>M &amp; R Renovation's, GmbH, Mondorf-les-Bains . .</b>	<b>19540</b>
<b>Euramco Safety, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19571</b>	<b>Marcolinas, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19568</b>
<b>Euro-Becking S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19575</b>	<b>Matuvier Holdings S.A. . . . .</b>	<b>19559</b>
<b>Euro-Becking S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19576</b>	<b>Modet Group Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette</b>	<b>19543</b>
<b>European Technologies S.A. . . . .</b>	<b>19556</b>	<b>Nemo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19558</b>
<b>Eurus S.A. . . . .</b>	<b>19558</b>	<b>Nove Butovice, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19561</b>
<b>Financière Notre-Dame S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19563</b>	<b>Omega Management, G.m.b.H. . . . .</b>	<b>19559</b>
<b>Fontainebleu Investissements S.A. . . . .</b>	<b>19557</b>	<b>Parcadia Asset Management S.A., Luxembourg . .</b>	<b>19543</b>
		<b>Parindex, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>19541</b>
		<b>Parindex, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>19541</b>
		<b>Power Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>19583</b>

<b>Power Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19583</b>	<b>Sublimo S.A., Mamer</b> .....	<b>19565</b>
<b>RealCorp Commercial S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19546</b>	<b>Tortuga S.A.</b> .....	<b>19559</b>
<b>Reflex Interim, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>19576</b>	<b>Tovalux Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19544</b>
<b>Renders S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19573</b>	<b>Trend S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19552</b>
<b>S&amp;S Marine Products, S.à r.l.</b> .....	<b>19559</b>	<b>Via Primaticcio Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>19561</b>
<b>Samaco Real Estate S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19538</b>	<b>Viale Bodio Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> ...	<b>19563</b>
<b>Saragon S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19555</b>	<b>Vintage Wines &amp; Luxury Hotels Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19560</b>
<b>Selene Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19545</b>	<b>Zegga Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>19561</b>
<b>Sempach Beteiligungen A.G., Luxembourg</b> .....	<b>19554</b>		
<b>Société Financière Cereus S.A.H., Luxembourg</b> ..	<b>19538</b>		
<b>Socintrel Holding S.A.</b> .....	<b>19559</b>		

**SAMACO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 45.233.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires du 19 décembre 2003 a décidé:

1. de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, des administrateurs suivants:

- Dominique Robyns, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Delphine André, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. de nommer en tant que commissaire aux comptes EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg n° 92.176 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004 en remplacement de FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.

3. de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020358.3/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 36.889.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

*Pour SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A., Société Anonyme Holding*

P. Bun

*Administrateur*

(020041.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**BRAINZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.575.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

*Pour BRAINZ S.A., Société Anonyme*

P. Bun

*Administrateur*

(020037.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 84.514.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*INTERLUX ASSURANCES MALADIE, Société Anonyme*

M. Dallanoce

*Directeur Général*

(020146.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 84.514.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*INTERLUX ASSURANCES MALADIE, Société Anonyme*

M. Dallanoce

*Directeur Général*

(020148.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**M & R RENOVATION'S, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
(anc. M L B BEDACHUNG, GmbH).**

Gesellschaftssitz: L-5610 Bad Mondorf, 7, avenue des Bains.  
H. R. Luxemburg B 87.564.

Im Jahre zweitausendvier, den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

- 1) Fräulein Antoinette Di Stasi, Privatangestellte, wohnhaft in L-5638 Bad-Mondorf, 31, rue du Moulin;
- 2) Herr Jean Kayser, Privatangestellter, wohnhaft in L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker;
- 3) Herr Jens Zirkel, Malermeister, wohnhaft in D-54290 Trier, Stockplatz 2.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sub 1) und 2) sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung M L B BEDACHUNG GmbH, mit Sitz in L-5610 Bad Mondorf, 7, avenue des Bains, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitz zu Remich, am 31. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1189 vom 8. August 2002.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 87.564.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), voll eingezahlt.

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Fräulein Antoinette Di Stasi, vorbenannt, neunzig Anteile, .....	90
2) Herrn Jean Kayser, vorbenannt, zehn Anteile, .....	10
Total: einhundert Anteile, .....	100

III.- Fräulein Antoinette Di Stasi, vorbenannt, erklärt ihre neunzig (90) Anteile an der genannten Gesellschaft, unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Jens Zirkel, vorbenannt, abzutreten. Diese Abtretung fand statt zum Gesamtpreis von elftausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 11.250,-) welchen Betrag Fräulein Antoinette Di Stasi bekennt vor der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde und ohne die Anwesenheit des unterzeichneten Notars von Herrn Jens Zirkel erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

IV.- Herr Jean Kayser, vorbenannt, erklärt seine zehn (10) Anteile an der genannten Gesellschaft, unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Jens Zirkel, vorbenannt, abzutreten. Diese Abtretung fand statt zum Gesamtpreis von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-) welchen Betrag Herr Jean Kayser bekennt vor der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde und ohne die Anwesenheit des unterzeichneten Notars von Herrn Jens Zirkel erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

V.- Herr Jens Zirkel, vorbenannt, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab heutigem Tage, in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Die Zedenten und der Zessionar erklären dass sie die tatsächlichen Empfänger der vorerwähnten Transaktion sind.

Der Zessionar erklärt des weiteren dass das Kapital, welches zur Bezahlung der vorhergehenden Abtretungen von Gesellschaftsanteilen diene, nicht aus Drogenhandel oder einer anderen Verletzung des Artikels 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches stammt.

VI.- Alsdann nimmt Herr Jens Zirkel, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Namen der Gesellschaft in M & R RENOVATION'S GmbH umzuändern. Der zweite Absatz von Artikel 1 der Satzung erhält somit folgenden Wortlaut:

«Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung M & R RENOVATION'S, GmbH.»

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Zweck der Gesellschaft umzuändern. Der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung erhält somit folgenden Wortlaut:

«Zweck der Gesellschaft ist die Ausbeutung eines Malereibetriebes.»

*Dritter Beschluss*

Aufgrund der vorhergehenden Abtretungen von Gesellschaftsanteilen, erhält Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), voll einbezahlt.

Diese einhundert (100) Anteile gehören dem alleinigen Gesellschafter Herrn Jens Zirkel, Malermeister, geboren in Orschatz (Deutschland) am 30. Mai 1974, wohnhaft in D-54290 Trier, Stockplatz 2.»

*Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter entlässt Herrn Hubert Franz Leitsch, Dachdeckermeister, wohnhaft in D-54424 Lückenburg, Dorfstrasse 1, von seinem Mandat als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft und erteilt ihm vollkommene Entlastung was die Erfüllung seines Mandates als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft angeht.

*Fünfter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter ernennt sich selbst zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft.

Die Gesellschaft wird ab jetzt rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, Herrn Jens Zirkel, vorbenannt.

VII.- Herr Jens Zirkel, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, erklärt die vorbezeichneten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen.

VIII.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleibt der alleinige Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

IX.- Der alleinige Gesellschafter erwählt Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Di Stasi, J. Kayser, J. Zirkel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 4. März 2004.

T. Metzler.

(020588.3/222/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**M & R RENOVATION'S, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 87.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 4 mars 2004.

T. Metzler.

(020590.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**ATELIERS MINI-FLAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitburg.  
R. C. Luxembourg B 58.119.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO01003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(020310.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**ATELIERS MINI-FLAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitburg.  
R. C. Luxembourg B 58.119.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO01014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(020311.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**PARINDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 77.384.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signatures.

(020432.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**PARINDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 77.384.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 janvier 2004 a approuvé les états financiers au 30 septembre 2003.

L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux Administrateurs.

L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Jean Leomant en date du 1<sup>er</sup> avril 2004.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Madame Annyse Guillaume cooptée lors du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2003 pour continuer le mandat d'Administrateur laissé vacant par Monsieur Jean Leomant.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Gilles Glicenstein;
- Monsieur Jean Dominjon;
- Monsieur Guy de Froment;
- Monsieur Christian Volle;
- Madame Annyse Guillaume;
- Monsieur Marc Raynaud.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005.

Pour extrait conforme

Pour PARINDEX SICAV

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020443.3/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**CLIMT S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE INDUSTRIELLE DE MONTAGE ET DE TUYAUTERIE, Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 68.801.

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE INDUSTRIELLE DE MONTAGE ET DE TUYAUTERIE S.A., en abrégé CLIMT S.A., ayant son siège social à L-5854 Alzingen, 7, rue Nicolas Wester, Résidence Discovery, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.801), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 1999, publié au Mémorial C numéro 381 du 27 mai 1999,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Juliette Beicht, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de L-5854 Alzingen, 7, rue Nicolas Wester, à -5366 Munsbach, Zone Industrielle.
- 2.- Modification afférente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-5854 Alzingen, 7, rue Nicolas Wester, à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, et de modifier en conséquence le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>.- (2<sup>ème</sup> alinéa)**

Le siège social est établi à Munsbach.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Kos, J. Beicht, T. Hellers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2004, vol. 526, fol. 3, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2004.

J. Seckler.

(020673.3/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**MODET GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 25.163.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 2004, décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire, M. Suidman.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour *MODET GROUP LUXEMBOURG S.A.*

*KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020200.3/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**PARCADIA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 71.693.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social*

*le jeudi 17 février 2004 à 10 heures*

*Résolution 5*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Leslie Ko

- M. Hitoshi Matsuzaki

- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, représentée par M. Alain Limaugue, M. Craig Federson et M. Georg Lasch

- BNP PARIBAS S.A., représentée par M. Dominique Potier, M. Rémy Frank, M. Amine Belhadj-Soulami, M. Jacques Vigner, M. Laurent de Meyere, M. Lionel Crassier et Mme Thouraya Jarray, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale en 2005.

*Résolution 6*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale en 2005.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020211.3/3085/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**I.05 RECKANGE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 67.966.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée I.05 RECKANGE, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.966), a été constituée sous la dénomination sociale de ROLLINGER COLMAR, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 199 du 24 mars 1999, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire:

- en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 301 du 25 avril 2001, contenant le changement de la dénomination sociale en I.05 SOLEUVRE;

- en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1062 du 11 juillet 2002, contenant le changement de la dénomination sociale en I.05 RECKANGE,

et en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 421 du 17 avril 2003;

- que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée constate la cession en date du 15 décembre 2003 par la société I.02 IMMOGLOBAL, préqualifiée, d'une part sociale à la société I.01 EURO IMMO GUY ROLLINGER, préqualifiée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts l'associée la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de la part sociale ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697.

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 10, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020552.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**TOVALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.266.

—

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 2 février 2004*

*Troisième résolution*

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes au 31 décembre 2001, dont il résulte que les pertes sont supérieures à la moitié du montant du capital social, l'Assemblée décide, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, du maintien de l'activité sociale de la société.

*Quatrième résolution*

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera le mandat de Monsieur Edmond Ries, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de 2005.

Luxembourg, le 2 février 2004.

TOVALUX HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020327.3/045/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.



**SELENE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 58.884.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SELENE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.884, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 393 du 22 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Georges d'Huart en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 793 du 30 octobre 1998,

dont le capital social a été converti en soixante-dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros quatre-vingt-treize cents (79.325,93 EUR), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 août 2001, dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 120 du 23 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Biljana Fux-Karamitre, employée privée, demeurant à Bous.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 674,07 EUR, pour le porter de son montant actuel de 79.325,93 EUR à 80.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

2.- Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital.

3.- Remplacement des 3.200 actions sans expression de valeur nominale par 800 actions avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

4.- Augmentation du capital social à concurrence de 578.500,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 80.000,- EUR à 658.500,- EUR, par la création et l'émission de 5.785 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

6.- Modification afférente de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent soixante-quatorze euros zéro sept cents (674,07 EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros quatre-vingt-treize cents (79.325,93 EUR) à quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SELENE PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de six cent soixante-quatorze euros zéro sept cents (674,07 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les trois mille deux cents (3.200) actions existantes sans expression de valeur nominale par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (578.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) à six cent cinquante-huit mille cinq cents euros (658.500,- EUR), par la création et l'émission de cinq mille sept cent quatre-vingt-cinq (5.785) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate que les cinq mille sept cent quatre-vingt-cinq (5.785) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société DONROP ESTABLISHMENT, ayant son siège social à FL-9492 Eschen (Liechtenstein), et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (578.500,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme SELENE PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 2 février 2004 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Fons Mangen de L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 5.785 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, totalisant EUR 578.500.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent cinquante-huit mille cinq cents euros (658.500,- EUR), divisé en six mille cinq cent quatre-vingt-cinq (6.585) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale, suivant les conditions fixées par la loi.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Brimeyer, B. Fux-Karamitre, V. Karamitre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mars 2004, vol. 526, fol. 13, case 8. – Reçu 5.791,74 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020627.3/231/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**RealCorp COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.583.

—

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 19 février 2004*

Il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société que les membres du Conseil d'Administration ont décidé à l'unanimité:

- que les administrateurs de la Société signeront par signature conjointe avec Monsieur Michel Chidiac, demeurant à L-1117 Luxembourg, 29, rue Albert 1<sup>er</sup>.

Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour RealCorp COMMERCIAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020289.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**CAPITOLIN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 99.333.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the sixth of February.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company (société anonyme) CLAMAX INVESTMENT S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. S. Luxembourg section B number 64.186.

2.- The company (société anonyme) REALEST FINANCE S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. S. Luxembourg section B number 45.601.

Both are represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of CAPITOLIN S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be one hundred thousand euros (100,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares of one thousand euros (1,000.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares are in bearer form.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorised by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Friday of June at 11.00 am.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the

corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Special dispositions*

- 1.- The first financial year shall begin today and end on 31 December 2004.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

- |   |            |
|---|------------|
| 1.- The company (société anonyme) CLAMAX INVESTMENT S.A., prenamed, ninety-nine shares, . . . . . | 99         |
| 2.- The company (société anonyme) REALEST FINANCE S.A., prenamed, one share, . . . . .            | 1          |
| <b>Total: one hundred shares, . . . . .</b>   | <b>100</b> |

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of one hundred thousand euros (100,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

##### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

##### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand six hundred euros.

##### *Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
  - a) Mr Robert Nignol, manager, born at Guemene-sur-Scorff (France), on the 6th of March 1960, residing at B-1180 Uccle-Brussels, 81, avenue Jean et Pierre Carsoel (Belgium).
  - b) Mr Alain Heinz, director of companies, born at Forbach (France), on the 17th of May 1968, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
  - c) Mr Christophe Davezac, private employee, born at Cahors (France), on the 14th of February 1964, professionally residing at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
3. Has been appointed statutory auditor:  
The limited liability company WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. S. Luxembourg section B numéro 74.623.
4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2009.
5. The registered office of the corporation is established at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince.

##### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme CLAMAX INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. S. Luxembourg section B numéro 64.186.

2.- La société anonyme REALEST FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. S. Luxembourg section B numéro 45.601.

Les deux sont ici représentées par Mademoiselle Lieve Breugelmanns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

### **Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de CAPITOLIN S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

### **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont au porteur.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- La société anonyme CLAMAX INVESTMENT S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions, . . . . .	99
2.- La société anonyme REALEST FINANCE S.A., prédésignée, une action, . . . . .	1
Total: cent actions, . . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille six cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Robert Nignol, gérant, né à Guemene-sur-Scorff (France), le 6 mars 1960, demeurant à B-1180 Uccle-Bruxelles, 81, avenue Jean et Pierre Carsoel (Belgique).
  - b) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
  - c) Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né à Cahors (France), le 14 février 1964, demeurant professionnellement à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. S. Luxembourg section B numéro 74.623.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes. les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Breugelmans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 février 2004, vol. 525, fol. 100, case 9. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2004.

J. Seckler.

(020631.3/231/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**TREND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 87.074.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signature.

(020212.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.



**I.11 STEGEN BLOEN ECK, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 73.427.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée I.11 STEGEN BLOEN-ECK, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.427), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 576 du 26 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 421 du 17 avril 2003;

- que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée constate la cession en date du 15 décembre 2003 par la société I.02 IMMOGLOBAL, préqualifiée, d'une part sociale à la société I.01 EURO IMMO GUY ROLLINGER, préqualifiée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts l'associée la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de la part sociale ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 11, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020753.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**CB-OPTI, Fonds Commun de Placement.****AUFLÖSUNG**

Der Fonds CB-OPTI wurde gemäss Beschluss des Verwaltungsrates infolge der Fusion der beiden Unterfonds CB-OPTI-RENT-PLUS in den Umbrellafonds A.L.S.A.-PORTFOLIO am 1. Februar 2004 aufgelöst.

Für ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A.

Verwaltungsgesellschaft von A.L.S.A.-PORTFOLIO

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020284.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**I.10 WEILER-SCHLAMMESTEE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 72.939.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée I.10 WEILER SCHLAMMESTEE, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.939), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 95 du 28 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 421 du 17 avril 2003;
- que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée constate la cession en date du 15 décembre 2003 par la société I.02 IMMOGLOBAL, préqualifiée, d'une part sociale à la société I.01 EURO IMMO GUY ROLLINGER, préqualifiée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts l'associée la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de la part sociale ci avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 10, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020771.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**SEMPACH BETEILIGUNGEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 86.247.

Le bilan au 26 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour *SEMPACH BETEILIGUNGEN A.G.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(020350.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**SARAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 61.418.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, réf. LSO-AO00439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signature.

(020225.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

**GLOBAL SPORT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 94.863.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL SPORT MANAGEMENT S.A., avec siège social à Alzingen, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 894 du 2 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Villem, expert comptable, demeurant à Alzingen, qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Axel Rust, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Villem, G. Kettel, A. Rust, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 27, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

G. Lecuit.

(020740.3/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**GLOBAL SPORT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 94.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

G. Lecuit.

(020744.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**EUROPEAN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 23.140.

Par jugement en date du 19 février 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté a été dénoncé en date du 5 février 1997 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge commissaire Monsieur Jean Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Jérôme Bach, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 8 mars 2004.

Il ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

J. Bach

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01816. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(025722.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

---

**AGRON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 14.257.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 décembre 2003 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 21 juillet 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

AGRON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

S. Vandì / M. La Rocca

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00640. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(020351.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**FONTAINEBLEU INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.146.

Par jugement en date du 19 février 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès a été dénoncé en date du 20 mars 2003 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge commissaire Monsieur Jean Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Jérôme Bach, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 8 mars 2004.

Il ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

J. Bach

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025724.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

**ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.601.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARYT HOLDING S.A. (Matricule No.19934007096), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert; inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 44.601;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg, le 21 juillet 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 22467.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Girardeaux, juriste, demeurant à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant à Luxembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jean-Pascal Caruso, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de l'objet social de la société de holding en SOPARFI.

2.- Modification afférente de l'article 4 des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de Holding en SOPARFI.

*Deuxième et dernière résolution*

Suite à la prédite résolution, l'article 4.- des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ six cent vingt euros (EUR 620).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Girardeaux, A.-S. Baranski, J.-P. Caruso, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2004, vol. 883, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

C. Doerner.

(020761.3/209/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**ARYT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(020763.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**EURUS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 31.713.

Par jugement en date du 19 février 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades a été dénoncé en date du 31 décembre 2002 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge commissaire Monsieur Jean Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Jérôme Bach, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 8 mars 2004.

Il ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

J. Bach

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01824. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(025725.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

---

**NEMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.641.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO01082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(020352.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**DHERCO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 33.654.

Par jugement en date du 19 février 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès a été dénoncé en date du 28 avril 2003 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge commissaire Monsieur Jean Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Jérôme Bach, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 8 mars 2004.

Il ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

J. Bach

*Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025727.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

**MATUVIER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**  
**OMEGA MANAGEMENT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**  
**SOCINTREL HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
**S&S MARINE PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**TORTUGA S.A., Société Anonyme.**

Par cinq jugements du 13 mars 2003, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- MATUVIER HOLDINGS S.A.
- OMEGA MANAGEMENT, GmbH
- SOCINTREL HOLDING S.A.
- S&S MARINE PRODUCTS, S.à r.l.
- TORTUGA S.A.

Ces mêmes jugements ont nommé Juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et ont désigné comme liquidateur M<sup>e</sup> Séverine Hackel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> S. Hackel*Avocat*

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03630. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025940.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

**CORMORAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.288.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 février 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administrateur se compose comme suit:

- Monsieur Giancarlo de Filippo, Président du conseil d'administration, domicilié au 27, avenue Princesse Grace, Monte-Carlo, Monaco;

- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020260.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**BLU BEL IN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020230.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**GESSY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.302.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires du 19 décembre 2003 a décidé:

1. de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004, des administrateurs suivants:

- Dominique Robyns, administrateur classe A, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Eugenio Torresan, administrateur classe B, demeurant au 21, Via Newton, I-31050 Treviso - Villorba

- Ennio Noventa, administrateur classe B, demeurant au 21, Via Newton, I-31050 Treviso - Villorba

2. de nommer en tant que commissaire aux comptes EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg n° 92.176 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004 en remplacement de FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.

3. de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020359.3/581/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**VINTAGE WINES & LUXURY HOTELS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 82.571.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires du 31 décembre 2003 a décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004:

1. des administrateurs:

- Xavier Pauwels, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Gérard Becquer, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Andrew Warwick Geddes, demeurant au 16, Gearld Road, UK-SW1 W9EQ London

2. de l'administrateur-délégué:

- Alfio di Croce, demeurant au 641, via Appia, I-74100 Taranto

3. du commissaire aux comptes:

- EUROFID, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires du 31 décembre 2003 a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020360.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---



**VIA PRIMATICCIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 78.752.

—  
Par résolution datée du 5 février 2003, l'actionnaire unique de la société VIA PRIMATICCIO INVESTMENTS, S.à r.l. a nommé Monsieur John Howard, demeurant au 20, Egerton Gardens, UK-London SW3 2DB au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bruce Roe, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020361.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**NOVE BUTOVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 284.200,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 79.242.

—  
Par résolution datée du 4 février 2004, les actionnaires de la société NOVE BUTOVICE, S.à r.l. ont nommé Monsieur John Howard, demeurant au 20, Egerton Gardens, UK-London SW3 2DB au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bruce Roe, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020364.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**ZEGGA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.051.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le domiciliataire*

Signature

(020374.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme,  
(anc. PARVEST SERVICES S.A.).**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 31.208.

—  
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signatures.

(020438.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 31.208.

—  
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signatures.

(020435.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 31.208.

## EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2003 a approuvé les états financiers au 31 mars 2001 et au 31 mars 2002.

L'Assemblée Générale a décidé de répartir le résultat au 31 mars 2001 comme suit:

Bénéfice de l'exercice .....	135.160,- EUR
Bénéfice reportée .....	151,- EUR
Résultat à affecter .....	135.311,- EUR
Dotation à la réserve légale .....	-63,- EUR
Incorporation au capital .....	-632,- EUR
Bénéfice reporté .....	134.616,- EUR

L'Assemblée Générale a décidé de répartir le résultat au 31 mars 2002 comme suit:

Bénéfice de l'exercice .....	270.985,- EUR
Bénéfice reportée .....	134.616,- EUR
Résultat à affecter .....	405.601,- EUR
Affectation à la réserve «Impôt sur la fortune» ...	-5.425,- EUR
Bénéfice reporté .....	400.176,- EUR

L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Philippe Gaston de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Jean Leomant de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Madame Annyse Guillaume coopté lors du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2003 pour continuer le mandat d'Administrateur laissé vacant par Monsieur Jean Leomant.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Christian Volle;
- Monsieur Paul Gengler;
- Madame Annyse Guillaume.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2004.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, KPMG AUDIT pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2004.

Pour extrait conforme

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020451.3/850/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 40.312.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 23 février 2004 tenue au siège social de la société*

*Résolutions*

1. Décharge pleine et entière est accordée au Conseil d'Administration pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

2. Décharge pleine et entière est accordée au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

3. L'Assemblée accepte la démission de M. Leonhardt Pihl et le remercie pour la bonne exécution de son mandat et lui donne décharge jusqu'à ce jour.

3. L'Assemblée élit comme Administrateurs:

M<sup>e</sup> Paul Beghin, Président du Conseil

M. Mogens Holm

M. Robert Mikkelsen

M. Lorenzo Modestini

M. Daniele Molinaro

Tous les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

4. DELOITTE & TOUCHE, REVISEURS D'ENTREPRISES, est réélu Commissaire aux Comptes pour un an. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 23 février 2004.

INTERCONSULT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020367.3/536/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**FINANCIERE NOTRE-DAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 37.689.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO00473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(020376.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.850,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 79.610.

Par résolution datée du 5 février 2004, l'actionnaire unique de la société VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l. a nommé Monsieur John Howard, demeurant au 20, Egerton Gardens, UK-London SW3 2DB au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bruce Roe, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020368.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**HT-LUX S.A., ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

H. R. Luxemburg B 18.517.

**AUSZUG**

Durch Beschluss der in aussergewöhnlicher Sitzung tagenden jährlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft vom 11. Februar 2004 wurden folgende Herren bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

- Burkhard Lohr, Dr. rer. pol., geboren am 19. Februar 1963 in Essen, BRD, wohnhaft in Josef-Paris-Straße 21, D-45721 Haltern am See, Vorsitzender des Verwaltungsrats,

- Victor Elvinger, Rechtsanwalt, geboren am 26. September 1954 in Luxemburg, wohnhaft in 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg,

- Lutz Gensch, Dipl.-Kfm. geboren am 10. Juli 1958 in Isingdorf-Arrode, wohnhaft in Kupferhammer 57, D-60439 Frankfurt,

- Dieter Majewski, Kaufmann, geboren am 1. Juli 1941 in Stettin, BRD, wohnhaft in Viktoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg.

Bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung wurde zum Abschlussprüfer ernannt:

DELOITTE S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 67.895, mit Gesellschaftssitz in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020344.3/267/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2004.

---

**FONTANA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. PARS INTERNATIONAL EUROPE S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 87.246.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARS INTERNATIONAL EUROPE S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, en date du 23 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 888 du 11 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Bodelet, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Sascha Labuda, administrateur, demeurant à Andrimont (B).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Tassisto, ingénieur, demeurant à Theux (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

Qu'il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau et le notaire sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Que dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale et en conséquence de l'alinéa premier de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Insertion à l'article 4 in fine d'une clause d'agrément et d'une clause de préemption aux fins de subordonner la cession desdites actions à l'accord préalable de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des voix et de les offrir en priorité aux actionnaires.

3. Nominations statutaires.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en FONTANA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination FONTANA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.

*Seconde résolution*

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'insérer à l'article 4 des statuts un alinéa supplémentaire, lequel alinéa prendra désormais la teneur suivante:

«Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires statuant à l'unanimité des voix. Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non actionnaires que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les actions sont transmises soit à des descendants ou ascendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les actionnaires restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date de refus de cession à un non actionnaire. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat desdites actions est calculée conformément aux bilans moyens des trois dernières années et si la société ne compte pas trois exercices, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Federico Tassisto, Madame Carolin Tassisto et décide de révoquer Madame Elvira Walder-Guntermann. Ces derniers ayant été nommés lors de la constitution de la société en date du 23 avril 2002.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer nouveaux administrateurs de la Société:

1.) Monsieur Sascha Labuda, administrateur, demeurant à B-4821 Andrimont, 74, rue des Franchimontois, né à Solingen, le 19 octobre 1962.

2.) Monsieur Ulrich Fuhrmann, administrateur, demeurant à D-33100 Paderborn, 12, Paul-Michels Weg, né à Hamm-Westfalen, le 4 février 1953.

3.) Monsieur Wolfgang Schörnich, administrateur, demeurant à NL-6560 Doorwerth, 57, Koningsberg, né à Teschen-Bodenbach, le 30 décembre 1944.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente s'élève approximativement à la somme de mille deux cents (1.200,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Bodelet, S. Labuda, F. Tassisto, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, vol. 142S, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

G. Lecuit.

(020591.3/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**FONTANA INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 87.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

G. Lecuit.

(020596.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**SUBLIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 75.824.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 3 février 2004.

Signature.

(020669.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**DE LAGE LANDEN LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TRYSOLUS INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.516.

In the year two thousand four on the twelfth day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BEHEER-EN BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ FAST B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in 3521 CB Utrecht, Croeselaan 18, registered in the Company Register of Utrecht under the number 30131355

here represented by Mr Richard Brekelmans, private employee, residing in 11, rue de l'Indépendance, Strassen, by virtue of a proxy given on 12 February 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of TRYSOLUS INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on August 7, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 78 of February 2, 2001.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides the creation of two class of shares, the «class A shares» and the «class B shares», and decides the creation of two share premium accounts, the «share premium account A» and the «share premium account B».

Furthermore, the sole shareholder decides to transform the existing shares into «class A shares» and the existing share premium account into the «share premium account A».

*Second resolution*

The sole shareholder, represented as stated here above, decides to increase the subscribed capital by an amount of four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (4,987,500.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) to five million euros (5,000,000.- EUR) by the issuance

of one hundred ninety-nine thousand five hundred (199,500) new class A shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares, and decides to accept the subscription and the payment of the new class A shares by incorporation of a part of the share premium account A of the company, and a part of the current reserve of the company, both for the total amount of four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euros (4,987,500.- EUR).

Proof of the existence of the share premium account and the current reserve has been given by a balance sheet of the company dated on 12 February, 2004, and by a certificate dated on 12 February 2004, signed by the manager of the company.

The said certificate and the said balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Third resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of fifteen million euros (15,000,000.- EUR) to bring it from its increased amount of five million euros (5,000,000.- EUR) to twenty million euros (20,000,000.- EUR) by the issuance of six hundred thousand (600,000) class B shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares and to accept their subscription and their payment by DELAILA INVESTMENTS B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 3521 CB Utrecht, Croeselaan 18, registered in the Company Register of Utrecht under the number 30119821.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened DELAILA INVESTMENTS B.V., here represented by Mr Richard Brekelmans prenamed, acting by virtue of a proxy given on 12 February 2004, which company declares to subscribe for the six hundred thousand (600,000) class B shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on February 12, 2004 by the management of DELAILA INVESTMENTS B.V. to which a contribution balance sheet as per 12 February, 2004 is attached.

According to the said certificate:

«- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per 12 February, 2004.  
- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be one hundred and four million one hundred eighty-nine thousand three hundred and forty-three euros (104,189,343.- EUR);

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to TRYSOLUS INVESTMENTS, S.à r.l.

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to TRYSOLUS INVESTMENTS S.à r.l. will be accomplished by the undersigned.»

The surplus between the nominal value of the B shares issued and the value of the contribution in kind, being eighty-nine million one hundred eighty-nine thousand three hundred and forty-three euros (89,189,343.- EUR), will be transferred to the share premium account B.

The value of the said contribution in kind has been certified and confirmed by an auditor's report issued by MAZARS PAARDEKOOOPER HOFMAN on February 12, 2004.

Such certificate, such proxy, such balance sheet and such auditor's report, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twenty million euros (20,000,000.- EUR) represented by two hundred thousand (200,000) class A shares and six hundred thousand (600,000) class B shares, with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.»

#### *Fifth resolution*

The shareholders decide to change the name of the company into DE LAGE LANDEN LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., and decide to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the name of DE LAGE LANDEN LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.,  
There being no further business, the meeting is terminated.»

#### *Costs*

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred euros (7,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le douze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BEHEER-EN BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ FAST B.V., une société de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à 3521 CB Utrecht, Croeselaan 18, inscrite au Registre de Commerce de Utrecht sous le numéro 30131355, ici représentée par Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, demeurant 11, rue de l'Indépendance, en vertu d'une procuration datée du 12 février 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société TRYSOLUS INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 7 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 2 février 2001.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de créer deux classes de parts sociales, les «parts sociales de Classe A» et les «parts sociales de Classe B», et décide de créer deux classes de compte prime d'émission, «le compte prime d'émission A» et «le compte prime d'émission B».

De plus, le seul associé décide de transformer les actuelles parts sociales en «parts sociales de Classe A» et l'actuel compte de prime d'émission en «compte prime d'émission A».

*Deuxième résolution*

L'associé unique, représenté comme dit ci-dessus, décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (4.987.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) par l'émission de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (199.500) parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et décide d'accepter la souscription et la libération complète des nouvelles parts sociales de Classe A, par incorporation d'une partie du compte prime d'émission de la société et une partie des comptes réserves de la société, ensemble pour un montant total de quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (4.987.500,- EUR).

L'existence du compte de prime d'émission et des actuelles réserves a été justifiée par un bilan de la société en date du 12 février 2004, et par un certificat daté du 12 février 2004, signé par le gérant de la société.

Ledit certificat ainsi que le bilan resteront, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Troisième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR) pour porter son montant modifié de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) par l'émission de six cent mille (600.000) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription et la libération des dites parts sociales par DELAILA INVESTMENTS B.V., une société de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à 3521 CB Utrecht, Croeselaan, 18, inscrite au Registre de Commerce de Utrecht, sous le numéro 30119821.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue DELAILA INVESTMENTS B.V., ici représentée par Monsieur Richard Brekelmans prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 février 2004, laquelle déclare souscrire aux six cent mille (600.000) parts sociales de Classe B et les libérer moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 12 février 2004 par la gérance de DELAILA INVESTMENTS B.V., auquel est annexé un bilan daté du 12 février 2004.

Selon le dit certificat:

«- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 12 février 2004.

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à cent et quatre millions cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-trois euros (104.189.343).

- il n'existe pas d'empêchement ni légal ni contractuel pour le transfert de la propriété de ces actifs et passifs à la société TRYSOLUS INVESTMENTS, S.à r.l.

- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs seront accomplies par le soussigné.»

La différence entre la valeur nominale des parts sociales de classe B émises et la valeur de l'apport en nature, savoir le montant de quatre-vingt-neuf millions cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quarante-trois euros (89.189.343,- EUR), sera portée au compte de prime d'émission de classe B.

La valeur de cet apport en nature est certifiée et confirmée par un rapport d'auditeur daté du 12 février 2004 et émis par MAZARS PAARDEKOOOPER HOFMAN.

Le dit certificat, la procuration, ainsi que le bilan et le rapport de l'auditeur, après signature ne varientur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales de Classe A et six cent mille (600.000) parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

*Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en DE LAGE LANDEN LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., et décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de DE LAGE LANDEN LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Brekelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 20CS, fol. 36, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

G. Lecuit.

(020625.3/220/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**DE LAGE LANDEN LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

G. Lecuit

*Notaire*

(020626.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**MARCOLINAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.250,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.585.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00331, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

*Pour MARCOLINAS, S.à r.l.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Gérant*

P. Van Nugteren / J.-P. Aversa

(020776.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.



**I.17 ENNERT DE STEILER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 79.746.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67697,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée I.17 ENNERT DE STEILER, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.746), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 576 du 26 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 420 du 17 avril 2003;

- que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée constate la cession en date du 5 décembre 2003 par la société I.02 IMMOGLOBAL, préqualifiée, d'une part sociale à la société I.01 EURO IMMO GUY ROLLINGER, préqualifiée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts l'associée la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de la part sociale ci avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020651.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**LASER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.814.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LASER INTERNATIONAL S.A.

Signature

(020682.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**I.16 SCHIFFLANGE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 78.476.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée I.16 SCHIFFLANGE, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.476), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 295 du 24 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 420 du 17 avril 2003;
- que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée constate la cession en date du 15 décembre 2003 par la société I.02 IMMOGLOBAL, préqualifiée, d'une part sociale à la société I.01 EURO IMMO GUY ROLLINGER, préqualifiée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts l'associée la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de la part sociale ci avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020653.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**EURAMCO SAFETY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 82.688.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. RAMFAN CORPORATION, établie et ayant son siège social à 2746 Via Orange Way, Spring Valley, California 91978, USA,

ici représentée par Monsieur Vincent Villem, expert comptable, demeurant à Alzingen, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 12 décembre 2003.

2. Monsieur Wayne Allen, dirigeant d'entreprise, demeurant à 2746 Via Orange Way, Spring Valley, California 91978, USA, né le 22 octobre 1951 à Hawaii, U.S.A.,

ici représenté par Monsieur Vincent Villem, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 12 décembre 2003.

Les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée EURAMCO SAFETY, S.à r.l., avec siège social à Alzingen, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1223 du 24 décembre 2001.

- Qu'ils ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer le siège social de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté de sorte que la première phrase de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

En langue anglaise:

«**Art. 5. First sentence.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

En langue française:

«**Art. 5. Première phrase.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Villem, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

G. Lecuit.

(020731.3/220/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**EURAMCO SAFETY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

G. Lecuit.

(020733.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**KOUZHOU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 69.200.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

*Pour la société*

Signature

(020728.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**KOUZHOU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 69.200.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

*Pour la société*

Signature

(020730.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**I.12 SIMMERFARM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 73.705.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée I.12 SIMMERFARM, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.705), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 244 du 31 mars 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 421 du 17 avril 2003;

- que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée constate la cession en date du 15 décembre 2003 par la société I.02 IMMOGLOBAL, préqualifiée, d'une part sociale à la société I.01 EURO IMMO GUY ROLLINGER, préqualifiée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts l'associée la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de la part sociale ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G, Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020756.3/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**I.14 VILLA ROYALE LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée,  
(anc. I.14 HABITATIONS MELINA).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 75.810.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée I.14 HABITATIONS MELINA, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.810), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 653 du 13 septembre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 421 du 17 avril 2003;

- que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en I.14 VILLA ROYALE LUXEMBOURG.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de I.14 VILLA ROYALE LUXEMBOURG.»

*Troisième résolution*

L'associée constate la cession en date du 15 décembre 2003 par la société I.02 IMMOGLOBAL, préqualifiée, d'une part sociale à la société I.01 EURO IMMO GUY ROLLINGER, préqualifiée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts l'associée la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

*Quatrième résolution*

A la suite de la cession de la part sociale ci avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

*J. Seckler.*

(020766.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**RENDERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.389.

Il résulte d'un courrier adressé à notre société, que:

- Monsieur Frédéric Collot démissionne de son poste d'administrateur
  - Maître Roy Reding démissionne de son poste d'administrateur
  - Maître Bernard Felten démissionne de son poste d'administrateur
- Démission avec effet au 12 janvier 2004.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour réquisition

B. Felten

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04627. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(020712.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**EASTERN TELECOM S.A., Société Anonyme,  
(anc. EASYSHOP HOLDING S.A.).**

Registered office: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 89.617.

In the year two thousand and four, on the eighteenth of February.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) EASYSHOP HOLDING S.A., with registered office at L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, R.C.S. Luxembourg section B number 89.617, incorporated by deed of Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, on the 24th of October 2002, published in the Mémorial C number 1709 of the 29th of November 2002,

with a subscribed capital fixed at thirty-one thousand Euros (31,000,- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100,- EUR) each.

The meeting is presided by Maître Eyal Grumberg, avocat, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Cynthia Malget, private employee, residing at Dudelange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christelle Motsch-Gaioni, private employee, residing at Hayange (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Changement of the name of the company into EASTERN TELECOM S.A. and subsequent amendment of article one of the articles of incorporation.

2.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to change the name of the company into EASTERN TELECOM S.A. and subsequently amends article one of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1.** There exists a company (société anonyme) under the title of EASTERN TELECOM S.A.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred and fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EASYSHOP HOLDING S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.617, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 24 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1709 du 29 novembre 2002, ayant un capital souscrit fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Maître Eyal Grumberg, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia Malget, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle Motsch-Gaioni, employée privée, demeurant à Hayange (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination de la société en EASTERN TELECOM S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.

2.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en EASTERN TELECOM S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EASTERN TELECOM S.A.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, C. Malget, C. Motsch-Gaioni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2004, vol. 526, fol. 7, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2004.

*J. Seckler.*

(020628.3/231/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**EURO-BECKING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 84.697.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-BECKING S.A., avec siège social à Alzingen, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil C numéro 442 du 20 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Villem, expert comptable, demeurant à Alzingen, qui désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Axel Rust, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

En l'anglais:

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in Luxembourg.»

En langue française:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Villem, G. Kettel, A. Rust, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, vol. 20CS, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

G. Lecuit.

(020735.3/220/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**EURO-BECKING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 84.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

G. Lecuit.

(020737.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**REFLEX INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 99.336.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Jean-Luc Muller, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 6 août 1964, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 88, Voie de la Liberté (France).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre 1<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de REFLEX INTERIM, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la mise à disposition de personnel intérimaire.



La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Luc Muller, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 6 août 1964, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 88, Voie de la Liberté (France).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Luc Muller, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 6 août 1964, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 88, Voie de la Liberté (France).
- 3.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:
  - Madame Arielle Mangin, employée privée, née à Illange (France), le 9 mai 1966, demeurant à L-8606 Bettborn, 30, rue de Reimberg.
- 4.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. Muller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 12, case 11. – Reçu 150 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2004.

J. Seckler.

(020676.3/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

#### **HASLIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 99.337.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Belkacem Slimani, employé privé, né à Briey (France), le 28 octobre 1965, demeurant à L-3480 Dudelange, 71, rue Gaffelt;
- 2.- Monsieur Hakim Slimani, technicien, né à Joeuf (France), le 19 novembre 1967, demeurant à L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de HASLIBEL, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce d'articles «Horeca» et électro-ménager, y compris l'importation et l'exportation de ce type de matériel, ainsi que toute opération industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui est de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut dans le cadre de son activité principale s'intéresser à et participer dans tous autres entreprises et organismes ayant un objet identique ou similaire au sien ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou l'expansion.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euro (50,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Belkacem Slimani, employé privé, né à Briey (France), le 28 octobre 1965, demeurant à L-3480 Du-delange, 71, rue Gaffelt, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
2.- Monsieur Hakim Slimani, technicien, né à Joeuf (France), le 19 novembre 1967, demeurant à L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl, cent vingt-cinq parts sociales. . . . .	125
Total: deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Hakim Slimani, technicien, né à Joef (France), le 19 novembre 1967, demeurant à L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cent cinquante euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Slimani, H. Slimani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 12, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2004.

J. Seckler.

(020672.3/231/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

#### **I.18 FINGIG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 79.747.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée I.18 FINGIG, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.747), a été constituée sous la dénomination sociale de I.18 ECONOMAT suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 576 du 26 juillet 2001;

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire:

- en date du 14 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1194 du 19 décembre 2001, contenant le changement de la dénomination sociale en I.18 KLECK LORENTZWEILER,

- en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 420 en date du 17 avril 2003, et

- en date du 30 octobre 2003, non encore publié au Mémorial, contenant le changement de la dénomination en I.18 FINGIG,

- que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée constate la cession en date du 15 décembre 2003 par la société I.02 IMMOGLOBAL, préqualifiée, d'une part sociale à la société I.01 EURO IMMO GUY ROLLINGER, préqualifiée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts l'associée la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de la part sociale ci avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 11, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020650.3/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**I.15 ESCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 75.811.

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée I.15 ESCH, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.811), a été constituée sous la dénomination sociale de I.15 HOLLERICH, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 653 du 13 septembre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire:

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire

- en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1174 du 5 août 2002, contenant le changement de la dénomination sociale en I.15 ESCH,

- et en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 421 du 17 avril 2003;

- que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée constate la cession en date du 15 décembre 2003 par la société I.02 IMMOGLOBAL, préqualifiée, d'une part sociale à la société I.01 EURO IMMO GUY ROLLINGER, préqualifiée.

Cette cession de part a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts l'associée la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire de la part sociale à lui cédée à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de la part sociale ci avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2004, vol. 526, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2004.

J. Seckler.

(020769.3/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**INTER MULTI INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 31.217.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signatures.

(020433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**INTER MULTI INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 31.217.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 janvier 2004 a approuvé les états financiers au 30 septembre 2003.

L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux Administrateurs.

L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Jean Leomant en date du 1<sup>er</sup> avril 2004.

L'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Madame Annyse Guillaume cooptée lors du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2003 pour continuer le mandat d'Administrateur laissé vacant par Monsieur Jean Leomant.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Gilles Glicenstein;
- Monsieur Christian Volle;
- Madame Annyse Guillaume;
- Monsieur Marc Raynaud.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005.

Pour extrait conforme

*Pour INTER MULTI INVESTMENT SICAV*

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00854. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(020446.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

**CREASTYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 52.662.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(020610.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**CREASTYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 52.662.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(020608.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**CREASTYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 52.662.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(020612.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**CREASTYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 52.662.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(020614.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**POWER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 51.000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(020607.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**POWER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 51.000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(020606.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**BENEDICUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 77.649.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour *BENEDICUM HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(020477.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**BENEDICUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 77.649.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 24 février 2004 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour *BENEDICUM HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020467.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---

**ARTHUR HUNT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 69.025.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 2 mars 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire la société BRYCE INVEST S.A. et au commissaire aux comptes démissionnaire LUXOR AUDIT, S.à r.l., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

La société CRITERIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

La société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour *ARTHUR HUNT INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020616.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2004.

---